

L'hon. M. Marchand: J'ai l'habitude de signer les lettres. Renseignez-vous auprès de la fédération.

Le très hon. M. Diefenbaker: A qui les avez-vous adressées?

L'hon. M. Marchand: Vous avez reçu une invitation et vous l'avez déclinée.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je donne la parole au député de Brant.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA MORT D'UNE INDIENNE DE LA RÉSERVE DE SANDY LAKE—LES SERVICES SANITAIRES DANS LE NORD DE L'ONTARIO—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Connait-il les circonstances tragiques entourant la mort par malnutrition d'une femme Cri de la réserve de Sandy Lake en décembre dernier et, plus précisément, a-t-il reçu le rapport des recommandations exprimées vendredi dernier par le coroner?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Blackburn: Étant donné que quelque 1,500 Indiens conventionnés de la réserve de Sandy Lake font l'objet de services sanitaires totalement insuffisants, le médecin se trouvant par exemple à 300 milles de distance, le ministre envisagerait-il de faire une déclaration dans les meilleurs délais sur l'état des services sanitaires assurés aux Indiens du Nord de l'Ontario ou accepterait-il de lancer une enquête publique sur cette déplorable situation?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, je dirais au député de Brant qu'au cours du mois prochain nous allons ouvrir trois nouvelles cliniques d'une valeur approximative unitaire de \$200,000. Entre-temps nous faisons le nécessaire pour améliorer encore les services sanitaires des Indiens. J'ajouterais que, depuis trois ans, les ressources tant financières qu'humaines investies dans le service sanitaire indien...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Est a la parole.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA SUBVENTION À LA A. BÉLANGER LTÉE—L'EXACTITUDE DE LA RÉPONSE DU MINISTRE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale vu qu'il semble tout particulièrement en forme pour faire des déclarations solennelles. Dans le cadre de ses fonctions, le ministre rétablira-t-il maintenant les faits ou corrigera-t-il la réponse totalement fautive et trompeuse qu'il a donnée au

député de Lanark-Renfrew-Carleton, lundi dernier, au sujet d'une subvention versée à l'entreprise A. Bélanger Ltée, ce qui entraînera la fermeture d'une succursale à Carleton Place, en Ontario?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, on m'a demandé, lundi, si la compagnie Bélanger-Tappan Ltée avait reçu un octroi de mon ministère ou si une demande d'octroi présentée par cette compagnie était pendante, au ministère. Dans les deux cas, j'ai répondu catégoriquement par la négative et, à la vérité, c'est non. Elle n'a reçu aucun octroi, et aucune demande n'est pendante au ministère. Ce qui est arrivé, c'est que la compagnie, il y a environ un an, a fait une demande d'octroi, que nous avons acceptée. La compagnie a accepté l'offre, que nous avons ensuite retirée par lettre, le 11 février 1972. Nous avons écrit à la compagnie que le dossier était fermé et qu'elle ne recevrait aucun octroi.

Le document auquel fait allusion le député de Saint-Jean-Est n'est pas celui qui a été déposé à la Chambre, mais une espèce de résumé des activités du gouvernement, et il lira, dans le document qui sera déposé à la Chambre le mois prochain, que cet octroi n'a jamais été accordé. Il n'y a donc aucune explication nécessaire. J'espère que le député de Saint-Jean-Est sera assez honnête pour corriger les erreurs, les folies qu'il a répétées à l'extérieur de la Chambre.

[Traduction]

M. l'Orateur: Pourrions-nous avoir un peu d'ordre, s'il vous plaît. Le député de Saint-Jean-Est a la parole.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Puis-je demander au ministre s'il est prêt...

Des voix: Retirez vos paroles!

M. McGrath: Je n'ai rien à retirer, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Je n'ai rien à retirer. J'ai le dossier du ministère qui indique qu'une subvention a été accordée...

L'hon. M. Marchand: Non.

M. McGrath: ... et le ministère n'a fait aucune autre déclaration pour corriger cette assertion...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. McGrath: ... dont il connaît l'existence...

• (1500)

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de reprendre son siège? Un débat s'engage entre le ministre et le député et ce n'est pas l'heure du débat. Si le député a une question supplémentaire à poser, je vais lui accorder la parole. J'aimerais bien faire honneur à l'engagement que j'ai pris hier et donner la parole à deux députés, dont l'honorable représentant de Churchill, qui voudraient bien poser une question. Si le député de Saint-Jean-Est a une question supplémentaire à poser, je l'y autoriserai, pourvu qu'elle soit brève. Le ministre pourrait répondre brièvement et le député de Churchill prendra la parole ensuite.